Musique et situations de handicap

CONDITIONS GENERALES DE VENTE DES PRESTATIONS D'ACCOMPAGNEMENT

- Rencontres professionnelles
- Dispositifs d'accompagnement sur-mesure
- Ateliers d'analyse des pratiques professionnelles

Mise à jour – septembre 2025

MESH – Musique Et Situations de Handicap
5 rue Laennec 95330 Domont • 01.80.92.93.41 • mesh@mesh.asso.fr • www.mesh.asso.fr
Association loi 1901 • SIRET 335 307 765 000 40 • APE 8552Z • NDA organisme de formation 11 95 05195 95

Désignation

MESH est un centre ressources national Musique & Handicap qui œuvre à l'inclusion des personnes en situation de handicap dans les lieux d'enseignement et de pratique de la musique.
Son siège social est fixé au 5 rue Laennec, 95330 Domont.
Dans le cadre de sa mission d'accompagnement des publics et des territoires, l'association :

- conçoit, organise ou participe à des rencontres professionnelles, colloques, conférences, webinaires, tables-rondes ;
- conçoit des dispositifs d'accompagnement sur-mesure à destination des professionnels, es établissements d'enseignement artistiques et des collectivités (état des lieux d'un établissement d'enseignement artistique ou d'un territoire, création et animation de réseaux professionnels de référents handicap, duo référent-enseignant, séances de coaching pour des professionnels…) ;
- conçoit et anime des ateliers d'analyse des pratiques professionnelles.

Il est convenu de désigner par :

- Client : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une prestation d'accompagnement auprès de MESH.
- Participant : la personne physique qui participe à une action d'accompagnement.

Objet

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des prestations d'accompagnement engagées par MESH pour le compte d'un Client.
Le fait de s'inscrire ou de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes conditions générales de vente.
Les présentes conditions générales de vente prévalent sur tout autre document du Client, et en particulier sur toutes les conditions générales d'achat du Client

Conditions financières, règlements et modalités de paiement

Tous les prix sont indiqués en euros toutes charges comprises.
Le règlement du prix de la prestation d'accompagnement est à effectuer à l'issue de celle-ci, à réception de la facture, au comptant, et sans escompte. En cas de parcours long, des facturations intermédiaires peuvent être engagées.
Le règlement s'effectue par chèque libellé à l'ordre de MESH ou par virement (IBAN précisé sur la facture).
Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné. En tout état de cause, ses modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de la prestation d'accompagnement.

Annulation, absence ou interruption d'une prestation, imputable au Client

D'une part, toute inscription du Participant implique la participation de celui-ci à l'ensemble de la prestation. Toute prestation commencée est due dans son intégralité et fera l'objet d'une facturation au Client par MESH. Aucun remboursement ne sera possible en cas d'absence ponctuelle ou de départ anticipé du Participant.
D'autre part, en cas d'annulation de la prestation par le Client ou le Participant, non motivée par un cas de force majeure justifié (par ex : maladie), MESH se réserve le droit de facturer au Client des frais d'annulation calculés comme suit :

- si l'annulation intervient plus de 21 jours ouvrables avant le démarrage de la prestation d'accompagnement : aucun frais d'annulation ;

- si l'annulation intervient entre 21 jours et 15 jours ouvrables avant le démarrage de la prestation d'accompagnement : les frais d'annulation sont égaux à 25% du prix de la prestation ;
- si l'annulation intervient entre 14 et 7 jours ouvrables avant le démarrage de la prestation d'accompagnement : les frais d'annulation sont égaux à 50% du prix de la prestation;
- si l'annulation intervient moins de 7 jours ouvrables avant le démarrage de la prestation d'accompagnement : les frais d'annulation sont égaux à 100% du prix de la prestation.

Les sommes liées au dédommagement sont distinctes de celles correspondantes à la réalisation de la prestation.
Le Client ou le Participant s'engage à informer MESH de toute annulation par écrit, avec accusé de réception.

Conditions de réalisation des prestations d'accompagnement

Les inscriptions ou les commandes sont prises en compte dans leur ordre d'arrivée.
L'émission d'un devis et d'une convention ne tient pas lieu d'inscription ou de validation d'une commande. Seules les conventions datées, tamponnées, signées et retournées à MESH tiennent lieu d'inscription ou de validation d'une commande.
Pour les ateliers ou rencontres ouvertes aux inscriptions individuelles :

- une fois l'effectif atteint, les inscriptions sont closes. MESH peut alors proposer au Participant de figurer sur une liste d'attente.
- dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement d'une action, MESH se réserve la possibilité d'ajourner ou d'annuler l'action au plus tard 21 jours avant la date prévue et ce, sans indemnités.

Obligations et force majeure

Dans le cadre de ses prestations d'accompagnement, MESH est tenue à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis de ses Clients ou des Participants.
Il est convenu entre les parties que MESH se réserve le droit, si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent, de reporter l'action. MESH ne pourra être tenu responsable à l'égard du Client en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un évènement fortuit ou de force majeure. Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident d'un intervenant ou du chargé d'accompagnement, les grèves ou conflits sociaux externes à MESH, les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, les crises sanitaires ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de MESH.

Confidentialité et communication

MESH, le Client et le Participant s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription ou à la commande, notamment l'ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise par MESH au Client.
MESH s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les prestations, les informations transmises par le Client, y compris les informations concernant les Participants.
Cependant, le Client accepte d'être cité par MESH comme client de ses prestations d'accompagnement. A cet effet, le Client autorise MESH à mentionner son nom ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses entretiens avec des tiers, dans ses rapports d'activité, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

Protection et accès aux informations à caractère personnel

Les informations recueillies sur le Client et le Participant font l'objet d'un traitement informatique réalisé par MESH et sont indispensables au traitement de leur commande. Ces informations et données personnelles sont également conservées à des fins de sécurité, afin de respecter les obligations légales et réglementaires. Elles seront conservées aussi longtemps que nécessaire pour l'exécution des prestations commandées.
Le responsable du traitement des données est l'association MESH - 5 rue Laennec - 95330 Domont.
L'accès aux données personnelles sera strictement limité aux employés du responsable de traitement, habilités à les traiter en raison de leurs fonctions. Les informations recueillies pourront éventuellement être communiquées à des tiers liés à MESH par contrat pour l'exécution de tâches sous-traitées, sans que l'autorisation du Client ou du Participant ne soit nécessaire.
Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, telle que modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, et par le Règlement Européen n°2016/.679, le Client et le Participant disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité des données les concernant, ainsi que du droit de s'opposer au traitement pour motif légitime, droits qu'ils peuvent exercer en s'adressant au responsable de traitement à l'adresse postale mentionnée précédemment dans cet article, ou par mail à l'adresse suivante : rgpd@mesh.asso.fr, en joignant un justificatif de leur identité valide. En cas de réclamation, le Client et le Stagiaire peuvent contacter la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

Droit applicable et juridiction compétente

Les conditions générales détaillées dans le présent document sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le Client et MESH à l'occasion de l'interprétation des présentes ou de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable. À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de commerce du siège social de MESH.